Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-218400646-20230413-DEL2023034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2023

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

Commune de LAPALUD

Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE

Délibérations du conseil municipal

N° 034-2023

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents: FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, MOREL Stéphane, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri,.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

KERBRAT Isabelle ayant donné procuration à SAUVADE Sandrine PARET Frank ayant donné procuration à BONIFACY Sylvie ZENDRINI Mercédes ayant donné procuration à CONTESSOTTO Sophie

<u>Absents excusés:</u> FRAISSE Alexandrine, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

OBJET : Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud - Année 2023

Rapporteur: Monsieur Jean-Marc GUARINOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 20 mars 2023,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT que la commune de Lapalud se situe dans la tranche des communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle,

CONSIDÉRANT les taux d'imposition des taxes directes locales 2023

084-218400646-20230413-DEL2023034-DE

Réception par le préfet : 21/04/2023

Accusé certifié exécutoire

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :

3 062 000,00 €

Section d'Investissement

969 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, A la majorité Par 20 voix pour, 04 voix contre (GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, CARPENTRAS Henri, SBABTI

-ADOPTE le Budget Primitif 2023 de la commune.

Samira) et 00 abstention.

Date de convocation : 07 avril 2023 Date d'affichage : 07 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers ayant donné un pouvoir : 03

Nombre de votants : 24

Voix pour: 20 Voix contre: 04 Abstention: 00

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Hervé FLAUGERE

Christophe ROBIN